

## Vigile pascale à 6h30

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Conférence épiscopale](#), [Culte divin](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 16 mars 2021

Dans une note pour [célébrer les sacrements de l'Initiation Chrétienne des Adultes et des adolescents en temps de pandémie](#), la CEF donne quelques indications pour célébrer la Vigile pascale tout en respectant les mesures de couvre-feu, que la CEF refuse de contester.

## Célébrer les sacrements de l'initiation chrétienne le jour de Pâques

Trois possibilités se dessinent :

- 1) La célébration des sacrements de l'initiation chrétienne **au cours d'une Vigile pascale célébrée dès 6h30**, en suivant le déroulement ordinaire de la Vigile.
- 2) La célébration des sacrements de l'initiation chrétienne **au cours de la messe du jour de Pâques**. Dans ce cas, puisqu'il ne peut y avoir le feu pascal, une procession d'entrée permettra d'accueillir la lumière avec l'intronisation du Cierge pascal allumé, porté par le diacre. Les futurs baptisés participeront à la procession d'entrée en suivant le Cierge pascal. La réception des sacrements se situant après la proclamation de l'Évangile et l'homélie.
- 3) Un **office de lectures** le plus tôt possible avant le lever du jour, vers 6h30, qui permet d'accueillir le signe de la lumière et l'annonce de la Pâque. Cet office reprenant les textes de la Vigile se terminera par une prière de louange et d'intercession. Il se vivra en fonction des possibilités avec les équipes d'accompagnement (cf. déroulement Office pascal ci-après).

Après un temps convivial de petit-déjeuner et d'échange (dans le respect des gestes barrières), les candidats seront ensuite rejoints par la communauté paroissiale pour **vivre la liturgie du jour de Pâques** au cœur de laquelle seront célébrés les sacrements de l'initiation chrétienne pour les adultes. Habituellement des baptêmes d'enfants sont également célébrés. On veillera à leur pleine intégration dans la célébration.

**En cas d'impossibilité le jour de Pâques**, le Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes (RICA) prévoit au nn. 61 et 62, la possibilité « *pour des circonstances extraordinaires et des nécessités pastorales de célébrer [...] en dehors de la veillée et du jour de Pâques les sacrements eux-mêmes*. Au préalable, il convient de rappeler que « *si cette célébration a lieu en dehors du temps normal (nn. 61-62), on veillera à ce qu'elle revête un caractère pascal (n. 6) ; on emploiera le formulaire de la messe rituelle proposée dans le Missel ; on trouvera dans le Lectionnaire rituel les lectures indiquées au n. 347* » (RICA n. 204).